

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 16 février 2026**

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 011-211100524-20260216-PV16022026-AU



L'an deux mille vingt-six, le seize février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame Pascale MARTINEZ ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Madame PECH Pierrette ;

Absent excusé : Monsieur JUST Stéphane a donné procuration à Madame PECH Pierrette ; Madame BONNAFOUS Virginie a donné procuration à Madame BONNAFOUS Nadine ;

Absents : Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire Monsieur BOURJADE Olivier;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 12 décembre 2025
- Délibération arrêtant le projet de révision du PLU et tirant le bilan de la concertation
- Validation du procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers, lié au transfert de la compétence eau et assainissement entre la commune de BROUSSES ET VILLARET et la Communauté de Communes de la Montagne Noire
- CFU (Compte Financier Unique) M49
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 12 décembre 2025

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération arrêtant le projet de révision du PLU et tirant le bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a prescrit par délibération en date du 15 mars 2023 la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme.

La révision du PLU a pour objectif :

- Intégrer au PLU le développement des énergies renouvelables par une zone dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques ;
- Actualiser le PLU pour favoriser un développement démographique et économique harmonieux, tout en maintenant un cadre de vie agréable et attractif.

La concertation s'est effectuée de la manière suivante :

- Affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU ;
- Mise à disposition du public d'un registre de concertation aux heures et jours d'ouverture de la Mairie. 43 demandes ont été formulées sur le registre. Toutes les observations ont donné lieu à une réponse de la part des élus (annexe joint).
- Mise à disposition des éléments d'études ;
- La révision du PLU a donné lieu à une annonce dans la presse le 18 mars 2023 ;
- La révision du PLU a donné lieu à une annonce dans le bulletin municipal le 21 mars 2023 ;
- Une réunion publique a été organisée le 24 octobre 2025 à la salle des fêtes de la commune.

La concertation avec le public a été poursuivie tout au long de la procédure de révision du PLU.

Le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été organisé en séance du conseil municipal en date du 14 mai 2025.

Le dossier de PLU a été présenté aux Personnes Publiques Associées et fait l'objet de plusieurs séances de travail avec les services, ce qui a permis de tenir compte des remarques et observations des différents services.

Considérant que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité : D'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été exposé par le Maire ; d'arrêter le projet de PLU ; décide que le projet sera transmis pour avis aux personnes publiques associées ; d'afficher pendant un mois la présente délibération ; de tenir à disposition du public le projet de PLU arrêté en Mairie. La présente délibération sera transmise au Préfet (ou au Sous-Préfet).

Validation du procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers, lié au transfert de la compétence eau et assainissement entre la commune de BROUSSES ET VILLARET et la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Monsieur le Maire présente le procès-verbal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la commune de BROUSSES ET VILLARET et la Communauté de Communes de la Montagne Noire compétence eau et assainissement y compris les subventions et les emprunts, tels qu'annexés à la présente délibération et autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CFU (Compte Financier Unique) M49

Le conseil municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, approuve à l'unanimité, le compte financier unique 2025 dont les résultats sont les suivants :

- La section de Fonctionnement s'élève en dépenses à 30 743.25 €, et en recettes à 34 144.36 € ; y compris l'excédent reporté 2024 de 3 164.22€ ;
- La section d'Investissement s'élève en dépenses à 31 251.50€, et en recettes à 24 675.34€, y compris le déficit reporté 2024 de 171.34 €.

Le résultat de l'exercice 2025 s'élève en fonctionnement à 3 401.11€, en investissement à – 6 576.16€.

Le résultat de clôture de l'exercice dégage un excédent de fonctionnement de 6 565.33€, et un déficit de -6 747.50€ en investissement, soit un résultat de clôture de -182.17€.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente le devis que l'association « Les Amis du Béal » a fait faire un devis pour la restauration du mur de soutènement.

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur SOLIER concernant le ruissellement des eaux qui impacte un grand nombre d'habitants.

Monsieur PETERMANN Jean-Louis informe qu'en cas de coupure de courant, il faut prévenir Enedis en priorité car la mairie ne peut pas intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 20h13.

Le secrétaire

Monsieur le Maire